



PARIS, VIII
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,38 - 524,45

LE GAZETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les mémoires et les chagrins présents de l'infortuné F. Jacquin donnent un relief de circonstance à la Ligue de l'Enseignement qui partageait avec la famille Humbert-Daurignac toutes les sollicitudes de ce haut mandarin du Conseil d'Etat.

On sait que cette fameuse Ligue, dont l'influence dans le dernier quart de siècle a été énorme, fut fondée en 1866 par le F. Jean Macé.

Son but déclaré était le développement de l'enseignement populaire, et, comme toutes les institutions maçonniques, elle se plaçait officiellement en dehors de toute opinion religieuse ou politique.

Mais le F. Jean Macé avait soin d'ajouter que « les hommes qui la composent sont assez grands garçons » pour savoir où l'on voulait en venir.

Et de fait, parlant à la séance de clôture du Congrès de la Ligue à Lille en 1885, le secrétaire se dépeignait de tout masque et jectait à la face de la France catholique cette bravade :

« Oui, ce que nous faisons est une œuvre maçonnique. Non, personne ici ne voudra y renoncer à cause de cela... La Ligue est une Maçonnerie extérieure. Je l'ai dit cent fois dans les Loges, d'un bout de la France à l'autre. »

Et une autre fois, parlant au Grand-Orient, au nom de sa Ligue, F. Jean Macé déclarait avec cette sentimentalité ostentative dont s'imprégnent volontiers la littérature maçonnique :

« Ici, la fille est chez sa mère. »

Essentiellement antireligieuse, la Ligue est naturellement anticatholique. Ses déclarations de guerre au catholicisme remplissent les comptes rendus de ses conférences.

Citons seulement ces paroles hautes que prononçait F. Jean Macé lorsque, arrivé au comble des honneurs et de l'influence dans l'Etat, il disait en 1894 à Cahors :

« Louis XIV disait : l'Etat c'est moi. En République nous devons dire : l'Etat c'est nous. Il faut que chaque jour qui s'écoule emporte avec lui les restes, les débris des croyances mortes. »

Telle est l'œuvre, son esprit et son but. Œuvre-mère, du reste, et mère-gigogne qui remplit la France de sa grouillante progéniture.

Ses rejetons, en effet, sont presque innombrables : universités populaires, patronages laïques, associations d'anciens élèves, union démocratique pour l'éducation sociale, « Petites A », « Petites Cavés », etc., etc., se réclament de la Ligue et reçoivent d'elle impulsion et concours.

La Ligue possède des fonds considérables. Le Cercle parisien, qui est comme son état-major, a été reconnu d'utilité publique et, pouvant ainsi recevoir des legs, il n'a cessé de se recommander, dans le Bulletin officiel, à tous les testateurs bénévoles au vu de s'assurer de fructueux souvenirs posthumes.

Le Bulletin donne même des formules stéréotypées pour legs universels, pour legs à titre universel, pour legs à titre particulier.

Richement dotée, la Ligue jouit en outre de puissants patronages.

Elle a un Comité de dames, dont la présidente est Mme Jules Ferry et qui comprend tout ce que le F. Buisson appelle, le 2 mars dernier, dans un discours au patronage Maria Deraisme, « les femmes de la noblesse républicaine ».

Bien mieux, elle a pour président d'honneur le président de la République lui-même ; et ça été une scène intéressante que celle qui s'est déroulée à l'Elysée, le 21 avril dernier.

L'ineffable F. Jacquin, deuxième

LA JOURNÉE

Il est prouvé aujourd'hui par une déclaration faite devant le juge d'instruction que c'est bien M. Humbert, ancien garde des sceaux, qui a dicté chez le notaire la transaction intervenue entre les Humbert et les Crawford : transaction qui a servi de base à tous les procès.

M. Loubet part demain samedi pour Montélimar. Nous donnons le programme de ce nouveau déplacement présidentiel.

Les lettres particulières de la Marquise contiennent à donner les détails les plus émouvants et les plus navrants sur la catastrophe et la triste situation des survivants.

Les conférences de Frérotia sont terminées. Les délégués boers sont retournés à Vereeniging. On dit que les Boers ont cédé sur la question de l'indépendance et que la paix sera signée lundi.

La crise ministérielle en Espagne menace de prendre des proportions plus grandes. M. Canalejas maintient la démission.

M. Sagasta doit poser aujourd'hui même, au roi, la question de confiance.

Le Congrès de la Croix-Rouge est ouvert à Saint-Petersbourg.

L'impératrice Marie et le grand-duc héritier ont assisté à la première séance qui comptait une centaine de députés de tous pays.

La Chambre des Communes discute le budget des constructions navales. L'Assemblée est résolue à ne point ralentir ces constructions.

Il a été exposé qu'en 1901, d'avril à août, l'Angleterre avait acheté 35 navires et qu'elle en a mis 74 en construction, dont 14 cuirassés et 24 croiseurs.

Le Shek de Perses est reçu à Berlin avec de très grands honneurs. On lui offre des banquets, des galas. Guillaume II est allé le recevoir à la gare, un grand appareil militaire.

Le souverain persan sera à Berlin jusqu'à lundi.

ROME

Notre correspondant particulier télégraphie : Rome, 30 mai, 1 h. 20.

On attend ce soir, à Rome, M. Taft, gouverneur des Philippines, avec M. Smit.

M. Taft est chargé par le président des Etats-Unis de traiter avec le Saint-Père la question de la hiérarchie catholique aux Philippines.

Mgr Ogromani, qui est déjà à Rome, fait partie de cette mission qui, d'ailleurs, a pour caractère diplomatique, mais surtout celui d'une charge d'affaires.

M. Taft sera reçu demain par le cardinal Rampolla.

Le Saint-Père descendra dimanche dans les jardins du Vatican pour y donner la bénédiction à une reproduction de la Grotte de Lourdes.

INFORMATIONS DU SOIR

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La réunion des quatre groupes de gauche a eu lieu ce soir à 8 heures. Ils ont décidé de présenter la candidature de M. Bourgeois à la présidence de la Chambre.

Une délégation composée de représentants des quatre groupes a été chargée de porter cette décision à M. Bourgeois et d'obtenir son adhésion.

A l'issue de la réunion plénière des gauches, une délégation composée de M. Henri Brisson pour lui adresser un témoignage de sympathie, puis de M. Léon Bourgeois, afin de recueillir de lui l'acceptation définitive de la candidature à la présidence.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni à 8 heures au Palais-Bourbon.

Il a nommé une délégation chargée de s'entendre avec les délégués des autres groupes tendre avec les délégués des autres groupes de gauche pour le choix du bureau provisoire. Ont été choisis : M. Jaurès, de Fresnes, et M. Collard.

Les républicains progressistes se réunissent à 8 heures au siège de l'Alliance républicaine, rue du Bac, 46.

LES SOCIALISTES

On lit dans le Journal des Débats : Nous avons dit que la démission du ministre Waldeck-Rousseau, tout en étant déclinée,

LA VIE PARLEMENTAIRE

La politique de M. Homais — M. Trouillot candidat à la vice-présidence — Les invalidations — Le ministère en accusation

Les quatre groupes de gauche nous ont enfin fait connaître leur programme. Il est d'une simplicité enfantine et à la portée des cervelles les plus étroites.

L'Union démocratique veut une politique « nettement anticléricale » ; la gauche radicale emploie la même expression. Le groupe radical-socialiste renchérit et substitue « violemment » à « nettement ».

De l'impôt sur le revenu, on en parle peu ou prou. Les radicaux-socialistes seuls y font une vague allusion.

Quant aux socialistes, leurs vœux ne s'arrêtent pas à la réforme de l'impôt. Ils aiment la pompe, la parade, les discours grandiloquents, les boniments de foire. Une simple réunion dans les bureaux de la Chambre ne pouvait leur donner satisfaction.

Ils ont organisé un grand banquet que M. Viviani a présidé. On lui devait bien cette compensation.

Les orateurs ont donné la preuve d'une rare modération. Le passage de M. Millrand au pouvoir en a fait des moutons pour la douceur. Maintenant qu'ils ont goûté des faveurs administratives, des pompes officielles, ils n'ont plus de dégoût.

M. Viviani a déclaré que le parti socialiste « a grandi au point de devenir l'arbitre moral de toutes les fractions républicaines ». Que les radicaux et les opportunistes doivent donc trouver de pareils alliés encombrants !

M. Jaurès a annoncé que la République, menacée par les généraux et les moines, était enfin sauvée. Vous pensez peut-être qu'après cet aveu, le leader socialiste va inviter ses amis à reprendre leur liberté et à recommencer la lutte contre la société bourgeoise ?

Voire erreur est profonde. M. Jaurès déclare que la logique des choses veut qu'un ministère radical-socialiste prenne les affaires : « Ce ministère aura à lutter contre la coalition nationaliste et cléricalle, et il devra s'appuyer sur le parti socialiste. »

L'orateur ajoute :

« Si le parti radical fait encore faillite, nous recourrons ses adhérents, surtout si nous avons joué le rôle d'ignominie dans la crise, sans surcroûte de culpabilité. Est-ce à dire que nous pourrions oublier notre idéal socialiste ? Non, car ce n'est pas un rêve abstrait, et la plus petite parcelle de réforme contient des bribes de pensées finales. »

Comme nous sommes loin des grandes colères d'antan !

L'ex-spécial de la grève générale, M. Aristide Briand, n'a même pas fait une vague allusion à ce moyen de propagande.

Plusieurs professeurs des lycées de Paris assistaient à cette manifestation.

Quelles invectives n'aurait pas proférées M. Girault-Richard si les mêmes professeurs s'étaient permis d'assister à un banquet de l'Action libérale ou de la « Patrie française » !

Du discours de M. Jaurès il ressort clairement que les socialistes n'ont pas plus de programme que les radicaux.

La Maçonnerie seule unit les frères ennemis dans la haine du cléricalisme et du nationalisme. C'est la politique de M. Homais qui triomphe momentanément.

Pour affirmer plus « nettement » ses sentiments anticléricaux, la gauche radicale a décidé de présenter M. Trouillot à la vice-présidence de la Chambre. M. Trouillot est l'étonnant rapporteur de la loi sur les associations.

Cette manifestation sur son nom a provoqué dans les couloirs une hilarité qui n'est pas encore calmée. Beaucoup de députés ministériels ont même tout d'abord pris l'annonce de cette candidature comme un mauvais plaisanterie. Que voulez-vous ? Ce n'est pas la faute de M. Trouillot ; mais il est certain qu'il n'a pas plus l'allure présidentielle que M. Brisson n'a la figure joviale.

Les députés ministériels continuent à parler d'invalidations, mais moins bruyamment. Ils commentent à leurs heures les questions. Leur ardeur belliqueuse a été un peu calmée par l'annonce que des dossiers

LE SYNDICAT DE FONTAINEBLEAU

On nous écrit de Fontainebleau :

Un nombre de près de cent cinquante, les pasteurs protestants des églises de Paris, Versailles, Meaux, Bourges, Orléans et Dijon, se sont réunis à Fontainebleau, les 27 et 28 mai, pour y tenir la session du Synode de la troisième circonscription. Les réunions ont eu lieu au temple protestant.

Nous nous sommes empressés de déclarer que nous ne voyons rien d'anormal dans cette réunion de pasteurs protestants. Ils usent d'un droit évident et remplissent un devoir certain de leurs fonctions.

Mais pourquoi, lorsque ce sont des prêtres catholiques qui se réunissent, la presse anticléricale en fait-elle un scandale ?

Elle ne peut voir la réunion de deux ou trois prêtres sans devenir enragée et appeler sur eux les foudres ministérielles, tant il est vrai que nos jacobins ont une bizarre conception de la liberté.

SATURNALES DE NYONS

La façon dont certains ministériels élus, grâce à la pression et aux trahisons officielles, ont célébré leur triomphe, donne une idée assez juste de la valeur morale et intellectuelle de ces gens-là.

Nous avons déjà cité un grand nombre de faits scandaleux, en voici un nouveau dont l'écho nous parvient aujourd'hui et qui ne dépare pas les autres :

A la suite du banquet offert à M. Lucien Bertrand, l'élu ministériel de Nyons, quelques individus absolument ivres se sont rendus devant le magasin de M. Gauthier, confiseur, suspect d'avoir voté pour le candidat indépendant et patriote.

Ces ministériels avinés, poussant des clameurs d'Apaches ont brisé la devanture et les glaces.

On recherche ces zélés partisans de la défense jacobine pour leur offrir les palmes académiques.

APRÈS LA PLUIE, LE GRILLON

Le météorologiste Jules Capré, dont les pronostics sur le mois de mai se sont que trop malheureusement réalisés, vu que ce fait sa réputation de prophète météorologique définitivement consacré.

Un journaliste est donc allé interviewer le prophète dans son observatoire de Montreux (Suisse) et sur ses procédés d'investigation du temps futur et sur ses pronostics pour juin.

Le météorologiste n'a fait aucune difficulté d'avouer que ses procédés n'ont rien d'infaisable ; ils donnent simplement des probabilités.

Mes prévisions, dit-il, sont établies sur les positions et déclinaisons véritables de la lune et du soleil et non sur des positions fictives. Lorsqu'on se situe dans l'Anquaire que publie le savant Bureau des longitudes de Paris, on peut, avec de grandes certitudes, pronostiquer, prédire, prophétiser ; car la méthode consiste à corriger scientifiquement les observations anciennes par celles des années récentes, jusqu'à ce qu'il s'agit des grands troubles météorologiques.

XXIII PÈLERINAGE A JERUSALEM

Le Conseil des Pèlerinages nous communique le dépeche suivante :

Nazareth, 30 mai, 8 h. 20 soir

Le Pèlerinage déroute son pieux et étonnant itinéraire par un temps magnifique et sans chaleur.

Le départ au Mont-Carmel, hier à Nazareth, processions et réceptions excellentes. Ce matin, nous avons solennellement célébré la Fête-Dieu dans la basilique de l'Annonciation. Nous partons pour Tibériade.

Tous heureux, santé bonne.

V. DE P. BULLY.

POUR LE PÈRE-DIEU ET LE SACRÉ CŒUR

Fao-simile de la Bannière de Patay, avec l'inscription : *Coeur de Jésus, sauvez la France.*

Petites bannières en étoffe percaline blanche, impression rouge, 85 x 30. Prix : 0 fr. 40.

Par colis postal de 3 kilos, on peut en recevoir 150/100.

Bannières en papier. — Ces bannières sont en papier fort, avec un Sacré-Coeur en or sur la partie blanche du drapeau et l'inscription en or : *Coeur de Jésus, sauvez la France.* Dimension, 85 x 30. Bannières, 0 fr. 40. Prix par poste : 0 fr. 40.

Les bannières et les traverses en bois minces sont vendues à part : 5 bannières d'un mètre, 6 traverses de 0 m. 33, 0 fr. 30.

Il est impossible de les envoyer en petite quantité à cause de la longueur et de la minceur du bois, il faut donc en prendre plusieurs paquets de 0 fr. 30. Remises ordinaires.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIII.

L'AFFAIRE HUMBERT

Grave révélation

Au cours de sa déposition devant M. Leydet, juge d'instruction, M. Coqueroux, maître-clerc de M. Lanquet, maître de Mme Humbert, a fait cette grave déclaration :

« C'est moi, a-t-il dit, qui, en 1884, ai écrit sous le dictée de M. Humbert, garde des sceaux, la transaction intervenue entre les Humbert et les Crawford. »

On sait que c'est cette transaction qui a servi de base à tous les procès.

Leydet a entendu ensuite M. Guérin, ancien garde des sceaux.

M. Lanquet et la Chambre des notaires

A la suite des imputations dirigées contre M. Lanquet au sujet des actes de son ministère dans les affaires Humbert et de la *Rente viagère*, celui-ci a adressé à la date du 20 mai une lettre au président de sa Compagnie pour lui demander de vouloir bien charger M. M. les syndics de la Chambre des notaires d'ouvrir une enquête au point de vue professionnel sur tous les actes qu'il avait été appelé à recevoir dans ces affaires.

Le président de la Chambre des notaires a fait droit à cette demande. En conséquence, les syndics ont saisi la Chambre, et cette dernière, dans sa séance d'hier soir, a désigné M. Cottelle comme rapporteur.

D'après les renseignements de *Le Temps*, M. Lanquet n'avait pu adresser plutôt cette demande d'enquête à la Chambre des notaires, cette dernière ayant repris ses séances qu'hier, par suite de la Pentecôte et du renouvellement même de la Chambre des notaires.

Changé, 30 mai. — Hal-Liang, l'un des principaux chefs des Bozours, a été nommé gouverneur militaire de Jehou, au nord-est de Pékin. Cette nomination est considérée comme un défi aux puissances étrangères. On croit cependant qu'elle s'abstenait de toute protestation.

GAZETTE DU JOUR

SUSCEPTIBILITÉS SECTAIRES

Une école libre fut créée il y a quelques mois dans la commune de Quistrehem (Calvados), malgré l'opposition du maire, le franc-maçon jacobin Lemarignier. Ce franc-maçon, n'ayant pu réussir son attentat à la liberté, rêvait une revanche.

Ces jours-ci, le Conseil de Fabrique, pour faire une place aux élèves de l'école libre dans l'église, assigna une nouvelle place aux élèves de l'école laïque.

Ceci ne pouvait, semblait-il, donner lieu à aucune difficulté : parce que le Conseil de Fabrique était dans son droit en attribuant une place aux élèves de l'école libre ; parce que la place attribuée aux élèves de l'école laïque était équivalente à celle de leurs petits camarades de l'école libre.

Cependant, le prétexte d'une mesquine vengeance parut bon au citoyen maçon Lemarignier, qui prétendit aussitôt que le Conseil de Fabrique outrepassait ses droits, et, comme répressailles, il vient de prendre un arrêté supprimant les processions à Quistrehem.

La susceptibilité de ce franc-maçon n'est-elle pas grotesque ? D'une part, il s'efforce de légitimer son attitude, et d'autre part il désigne, sous le faux prétexte que les petits laïques n'ont pas à l'église une place aussi convenable.

Hypocrisie, méchanceté, rancune, vengeance, ces sectaires sont complets.

LE SYNDICAT DE FONTAINEBLEAU

On nous écrit de Fontainebleau :

Un nombre de près de cent cinquante, les pasteurs protestants des églises de Paris, Versailles, Meaux, Bourges, Orléans et Dijon, se sont réunis à Fontainebleau, les 27 et 28 mai, pour y tenir la session du Synode de la troisième circonscription. Les réunions ont eu lieu au temple protestant.

Nous nous sommes empressés de déclarer que nous ne voyons rien d'anormal dans cette réunion de pasteurs protestants. Ils usent d'un droit évident et remplissent un devoir certain de leurs fonctions.

Mais pourquoi, lorsque ce sont des prêtres catholiques qui se réunissent, la presse anticléricale en fait-elle un scandale ?

Elle ne peut voir la réunion de deux ou trois prêtres sans devenir enragée et appeler sur eux les foudres ministérielles, tant il est vrai que nos jacobins ont une bizarre conception de la liberté.

SATURNALES DE NYONS

La façon dont certains ministériels élus, grâce à la pression et aux trahisons officielles, ont célébré leur triomphe, donne une idée assez juste de la valeur morale et intellectuelle de ces gens-là.

Nous avons déjà cité un grand nombre de faits scandaleux, en voici un nouveau dont l'écho nous parvient aujourd'hui et qui ne dépare pas les autres :

A la suite du banquet offert à M. Lucien Bertrand, l'élu ministériel de Nyons, quelques individus absolument ivres se sont rendus devant le magasin de M. Gauthier, confiseur, suspect d'avoir voté pour le candidat indépendant et patriote.

Ces ministériels avinés, poussant des clameurs d'Apaches ont brisé la devanture et les glaces.

On recherche ces zélés partisans de la défense jacobine pour leur offrir les palmes académiques.

APRÈS LA PLUIE, LE GRILLON

Le météorologiste Jules Capré, dont les pronostics sur le mois de mai se sont que trop malheureusement réalisés, vu que ce fait sa réputation de prophète météorologique définitivement consacré.

Un journaliste est donc allé interviewer le prophète dans son observatoire de Montreux (Suisse) et sur ses procédés d'investigation du temps futur et sur ses pronostics pour juin.

Le météorologiste n'a fait aucune difficulté d'avouer que ses procédés n'ont rien d'infaisable ; ils donnent simplement des probabilités.

Mes prévisions, dit-il, sont établies sur les positions et déclinaisons véritables de la lune et du soleil et non sur des positions fictives. Lorsqu'on se situe dans l'Anquaire que publie le savant Bureau des longitudes de Paris, on peut, avec de grandes certitudes, pronostiquer, prédire, prophétiser ; car la méthode consiste à corriger scientifiquement les observations anciennes par celles des années récentes, jusqu'à ce qu'il s'agit des grands troubles météorologiques.

LES FINANCES DE MARSEILLE

On télégraphie de Marseille :

Tout récemment, le maire de Marseille, au cours d'un débat au sujet de la situation des finances municipales et de la prochaine dissolution du Conseil municipal, avait dit qu'avant de quitter l'Hôtel de Ville il établirait un compte le bilan de la situation.

Les services municipaux viennent de terminer ce travail. Il est apparu qu'au 22 mai 1902 les chiffres globaux des dépenses non couvertes par les revenus et ressources ordinaires, est exactement de onze millions de francs.

LA DIVISION DE LA BALTIQUE

Brest, 30 mai. — La division navale de la Baltique est arrivée à Brest à 8 heures. L'amiral Roustan a débarqué du *Montcalm* à 9 h. 30, accompagné du chef d'état-major, amiral Germain. Il est rendu à la préfecture maritime.

Les troupes de la division de la Baltique sont restées avec l'escadre du Nord à Cherbourg. Une grande foule assistait à l'arrivée des navires à Brest.

LES VOLS DE RUELLE

Rochefort-sur-Mer, 30 mai. — Le verdict sur les vols de Ruelle a été rendu, hier soir, à 10 heures.

Dary a été condamné à dix mois de prison et 400 francs d'amende ; Joubert et Deschamps à deux ans et six mois de prison ; Lafont à deux ans et trois mois ; Antoine à huit mois ; Laplaigne à un an ; Delor et Salau, à deux mois ; Dumais, à six mois ; Aublier, à cinq mois ; Capillon, Frumière et Coupric, à deux ans ; Lascary et Desplats, à huit mois ; femme Dary, à trois mois ; Dazart et Onebart, à deux mois ; Croton, à dix jours et 300 francs d'amende ; Lafont père et Couderc, à quatre mois.

SOMMEIL MORTEL

Chartres, 30 mai. — Ce matin M. Pichourg, secrétaire de la ville, âgé de 64 ans, souffrant

LES FINANCES DE MARSEILLE

On télégraphie de Marseille :

Tout récemment, le maire de Marseille, au cours d'un débat au sujet de la situation des finances municipales et de la prochaine dissolution du Conseil municipal, avait dit qu'avant de quitter l'Hôtel de Ville il établirait un compte le bilan de la situation.

Les services municipaux viennent de terminer ce travail. Il est apparu qu'au 22 mai 1902 les chiffres globaux des dépenses non couvertes par les revenus et ressources ordinaires, est exactement de onze millions de francs.

LA DIVISION DE LA BALTIQUE

Brest, 30 mai. — La division navale de la Baltique est arrivée à Brest à 8 heures. L'amiral Roustan a débarqué du *Montcalm* à 9 h. 30, accompagné du chef d'état-major, amiral Germain. Il est rendu à la préfecture maritime.

Les troupes de la division de la Baltique sont restées avec l'escadre du Nord à Cherbourg. Une grande foule assistait à l'arrivée des navires à Brest.

LES VOLS DE RUELLE

Rochefort-sur-Mer, 30 mai. — Le verdict sur les vols de Ruelle a été rendu, hier soir, à 10 heures.

Dary a été condamné à dix mois de prison et 400 francs d'amende ; Joubert et Deschamps à deux ans et six mois de prison ; Lafont à deux ans et trois mois ; Antoine à huit mois ; Laplaigne à un an ; Delor et Salau, à deux mois ; Dumais, à six mois ; Aublier, à cinq mois ; Capillon, Frumière et Coupric, à deux ans ; Lascary et Desplats, à huit mois ; femme Dary, à trois mois ; Dazart et Onebart, à deux mois ; Croton, à dix jours et 300 francs d'amende ; Lafont père et Couderc, à quatre mois.

SOMMEIL MORTEL

Chartres, 30 mai. — Ce matin M. Pichourg, secrétaire de la ville, âgé de 64 ans, souffrant

LA BANDE DES APACHES

La bande des Apaches a été démantelée à Paris, en France et en Belgique, à aujourd'hui les honneurs de la Cour d'assises de la Seine.

L'chef de cette bande, Peignieux, dit Mandat, âgé de 28 ans, et ses lieutenants Lhoir, 21 ans et l'onssard, 20 ans, ont à répondre de tentative d'homicide volontaire en la personne de Lecca, le chef de la bande rivale, aujourd'hui écroué à Bruxelles.

La guerre, telle celle de Troie, avait été allumée par une femme, la fille Amélie Elie, dite « Casque d'or », ancienne amie de Mandat, qui avait passé au camp de Lecca.

Cette défection donna lieu à trois combats. Le premier eut lieu le 30 décembre, rue Papillonnet. Lecca fut frappé à la tête d'un coup de poignard.

Le second engagement se déroula rue d'Avron. Des coups de revolver furent tirés de part et d'autre. La bande de Lecca fut la-dessous. Son chef grièvement blessé dut être transporté à l'hôpital Tenon.

Le 9 janvier, Lecca quitta l'hôpital, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait avec quelques amis fut arrêtée, en plein après-midi rue de Baguot, par la bande à Mandat.

De dernier, saisi sur le marchepied et frappé dans l'intérieur de la voiture Lecca, de plusieurs coups de couteau.

Celui-ci resta longtemps en danger de mort. C'est sous divers tentatives de meurtre qu'ont à révéler les accusés.

Ces débats dureront deux jours.

LA BANDE DES APACHES

La bande des Apaches a été démantelée à Paris, en France et en Belgique, à aujourd'hui les honneurs de la Cour d'assises de la Seine.

L'chef de cette bande, Peignieux, dit Mandat, âgé de 28 ans, et ses lieutenants Lhoir, 21 ans et l'onssard, 20 ans, ont à répondre de tentative d'homicide volontaire en la personne de Lecca, le chef de la bande rivale, aujourd'hui écroué à Bruxelles.

La guerre, telle celle de Troie, avait été allumée par une femme, la fille Amélie Elie, dite « Casque d'or », ancienne amie de Mandat, qui avait passé au camp de Lecca.

Cette défection donna lieu à trois combats. Le premier eut lieu le 30 décembre, rue Papillonnet. Lecca fut frappé à la tête d'un coup de poignard.

Le second engagement se déroula rue d'Avron. Des coups de revolver furent tirés de part et d'autre. La bande de Lecca fut la-dessous. Son chef grièvement blessé dut être transporté à l'hôpital Tenon.

Le 9 janvier, Lecca quitta l'hôpital, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait avec quelques amis fut arrêtée, en plein après-midi rue de Baguot, par la bande à Mandat.

De dernier, saisi sur le marchepied et frappé dans l'intérieur de la voiture Lecca, de plusieurs coups de couteau.

Celui-ci resta longtemps en danger de mort. C'est sous divers tentatives de meurtre qu'ont à révéler les accusés.

Ces débats dureront deux jours.

LES VOLS DE RUELLE

Rochefort-sur-Mer, 30 mai. — Le verdict sur les vols de Ruelle a été rendu, hier soir, à 10 heures.

Dary a été condamné à dix mois de prison et 400 francs d'amende ; Joubert et Deschamps à deux ans et six mois de prison ; Lafont à deux ans et trois mois ; Antoine à huit mois ; Laplaigne à un an ; Delor et Salau, à deux mois ; Dumais, à six mois ; Aublier, à cinq mois ; Capillon, Frumière et Coupric, à deux ans ; Lascary et Desplats, à huit mois ; femme Dary, à trois mois ; Dazart et Onebart, à deux mois ; Croton, à dix jours et 300 francs d'amende ; Lafont père et Couderc, à quatre mois.

SOMMEIL MORTEL

Chartres, 30 mai. — Ce matin M. Pichourg, secrétaire de la ville, âgé de 64 ans, souffrant

LA PATRIE FRANÇAISE

Sous le titre : *Déclaration*, M. Jules Lemaitre a fait paraître dans l'*Echo de Paris* des explications, non pas sur la retraite de M. François Coppé, mais sur ce que sera la « Patrie française » après cette retraite.

Suivant M. Jules Lemaitre, « il n'y a rien de changé dans l'esprit et dans le programme de la « Patrie française ».

En effet, un des articles de notre programme, dit M. Jules Lemaitre, est toujours celui-ci :

Liberté de conscience pour tous, liberté d'association, liberté d'enseignement. Et, plus que tout, la liberté de la presse. C'est la loi contre les associations et à la loi du « stage scolaire ».

Mais si nous revendiquons les libertés nécessaires, les libertés sans lesquelles il n'y a pas de dignité humaine, c'est au nom d'un droit primordial, ce n'est pas au nom d'une foi confessionnelle.

Suit l'historique de la formation de la « Patrie française ».

Qu'en se souvienne de nos origines. Notre premier groupe fut formé naturellement pour parler à un parti national. Ce premier groupe rassemblait des hommes de toutes les religions et de toutes les philosophies, des hommes de toutes les opinions, des hommes de toutes les religions. Aujourd'hui encore, M. Gomit directeur et la troupe dévouée de ses amis les gens de bonne conscience, des catholiques, des protestants, et ce que j'appellerai, faute d'un terme moins ambigu, des penseurs libres.

Croyances religieuses ou philosophiques, cela est un domaine réservé à ces *destinées* et pas à en connaître. Il suffit qu'elle permette à chacun de les manifester, dans la mesure où il le desire, sous le régime de la liberté de conscience. C'est de nos revendications ; mais nous ne réclamons aucune église.

Espérons que cette explication contentera les personnes mal informées qui m'accusaient déjà de « sectarisme jacobin ».

Vient ensuite la démonstration de la nécessité pour une association qui fait élire des députés de « faire en sorte qu'ils se réunissent pour une action parlementaire ». A cette occasion, M. Jules Lemaitre définit le programme politique de la « Patrie française ».

Première partie de notre programme (qui nous est commune avec les progressistes) : défense nationale, revendication de nos libertés, rétablissement de nos finances.

Mais, comme il nous paraît que ce dernier point ne sera jamais résolu par une Chambre irresponsable, à la fois esclavé et tout-puissant, et issu d'un suffrage sciemment faussé, nous allons à ces *destinées* et pas à en connaître. Il suffit qu'elle permette à chacun de les manifester, dans la mesure où il le desire, sous le régime de la liberté de conscience. C'est de nos revendications ; mais nous ne réclamons aucune église.

Enfin, le programme de la « Patrie française » comprend la réforme électorale et la révision de la Constitution.

Le nationalisme, dit encore M. Jules Lemaitre, n'est qu'un mouvement réactif de l'instinct de conservation nationale, contre les causes de destruction : internationalisme prématuré, jacobinisme retardataire, parlementarisme décoré, donné à ruineux, irresponsable universelle.

M. Jules Lemaitre termine ainsi :

Si les catholiques partagent nos sentiments sur ce point, je les prie de nous associer avec nous pour exiger de nous aucun billet de

LES VOLS DE RUELLE

Rochefort-sur-Mer, 30 mai. — Le verdict sur les vols de Ruelle a été rendu, hier soir, à 10 heures.

Dary a été condamné à dix mois de prison et 400 francs d'amende ; Joubert et Deschamps à deux ans et six mois de prison ; Lafont à deux ans et trois mois ; Antoine à huit mois ; Laplaigne à un an ; Delor et Salau, à deux mois ; Dumais, à six mois ; Aublier, à cinq mois ; Capillon, Frumière et Coupric, à deux ans ; Lascary et Desplats, à huit mois ; femme Dary, à trois mois ; Dazart et Onebart, à deux mois ; Croton, à dix jours et 300 francs d'amende ; Lafont père et Couderc, à quatre mois.

SOMMEIL MORTEL

Chartres, 30 mai. — Ce matin M. Pichourg, secrétaire de la ville, âgé de 64 ans, souffrant

LA BANDE DES APACHES

La bande des Apaches a été démantelée à Paris, en France et en Belgique, à aujourd'hui les honneurs de la Cour d'assises de la Seine.

L'chef de cette bande, Peignieux, dit Mandat, âgé de 28 ans, et ses lieutenants Lhoir, 21 ans et l'onssard, 20 ans, ont à répondre de tentative d'homicide volontaire en la personne de Lecca, le chef de la bande rivale, aujourd'hui écroué à Bruxelles.

La guerre, telle celle de Troie, avait été allumée par une femme, la fille Amélie Elie, dite « Casque d'or », ancienne amie de Mandat, qui avait passé au camp de Lecca.

Cette défection donna lieu à trois combats. Le premier eut lieu le 30 décembre, rue Papillonnet. Lecca fut frappé à la tête d'un coup de poignard.

Le second engagement se déroula rue d'Avron. Des coups de revolver furent tirés de part et d'autre. La bande de Lecca fut la-dessous. Son chef grièvement blessé dut être transporté à l'hôpital Tenon.

Le 9 janvier, Lecca quitta l'hôpital, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait avec quelques amis fut arrêtée, en plein après-midi rue de Baguot, par la bande à Mandat.

De dernier, saisi sur le marchepied et frappé dans l'intérieur de la voiture Lecca, de plusieurs coups de couteau.

Celui-ci resta longtemps en danger de mort. C'est sous divers tentatives de meurtre qu'ont à révéler les accusés.

Ces débats dureront deux jours.

LES VOLS DE RUELLE

Rochefort-sur-Mer, 30 mai. — Le verdict sur les vols de Ruelle a été rendu, hier soir, à 10 heures.

Dary a été condamné à dix mois de prison et 400 francs d'amende ; Joubert et Deschamps à deux ans et six mois de prison ; Lafont à deux ans et trois mois ; Antoine à huit mois ; Laplaigne à un an ; Delor et Salau, à deux mois ; Dumais, à six mois ; Aublier, à cinq mois ; Capillon, Frumière et Coupric, à deux ans ; Lascary et Desplats, à huit mois ; femme Dary, à trois mois ; Dazart et Onebart, à deux mois ; Croton, à dix jours et 300 francs d'amende ; Lafont père et Couderc, à quatre mois.

SOMMEIL MORTEL

Chartres, 30 mai. — Ce matin M. Pichourg, secrétaire de la ville, âgé de 64 ans, souffrant

LA BANDE DES APACHES

La bande des Apaches a été démantelée à Paris, en France et en Belgique, à aujourd'hui les honneurs de la Cour d'assises de la Seine.

L'chef de cette bande, Peignieux, dit Mandat, âgé de 28 ans, et ses lieutenants Lhoir, 21 ans et l'onssard, 20 ans, ont à répondre de tentative d'homicide volontaire en la personne de Lecca, le chef de la bande rivale, aujourd'hui écroué à Bruxelles.

La guerre, telle celle de Troie, avait été allumée par une femme, la fille Amélie Elie, dite « Casque d'or », ancienne amie de Mandat, qui avait passé au camp de Lecca.

Cette défection donna lieu à trois combats. Le premier eut lieu le 30 décembre, rue Papillonnet. Lecca fut frappé à la tête d'un coup de poignard.

Le second engagement se déroula rue d'Avron. Des coups de revolver furent tirés de part et d'autre. La bande de Lecca fut la-dessous. Son chef grièvement blessé dut être transporté à l'hôpital Tenon.

Le 9 janvier, Lecca quitta l'hôpital, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait avec quelques amis fut arrêtée, en plein après-midi rue de Baguot, par la bande à Mandat.

De dernier, saisi sur le marchepied et frappé dans l'intérieur de la voiture Lecca, de plusieurs coups de couteau.

Celui-ci resta longtemps en danger de mort. C'est sous divers tentatives de meurtre qu'ont à révéler les accusés.

Ces débats dureront deux jours.